



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

MB INFORMACOACH

Article 1 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles **MB INFORMACOACH**, ci-après dénommé « l'Organisme de formation » ou « le Prestataire », réalise des prestations relevant de la formation professionnelle.

Elles s'appliquent notamment :

- aux actions de formation ;
- aux bilans de compétences ;
- et, plus généralement, aux prestations entrant dans le champ de la formation professionnelle proposées par l'Organisme de formation.

Toute commande, signature d'un devis, d'une convention ou d'un contrat de formation implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente.

En cas de dispositions particulières figurant dans un devis, une convention ou un contrat signé entre les parties, celles-ci prévalent sur les présentes CGV.

Article 2 : DEFINITIONS

Au sens des présentes CGV :

Organisme de formation / Prestataire : désigne MB INFORMACOACH.

Client : désigne la personne physique ou morale qui commande et/ou finance la prestation.

Bénéficiaire : désigne la personne qui participe à l'action de formation ou au bilan de compétences.

Le Client et le Bénéficiaire peuvent être une seule et même personne.

Action de formation : désigne toute action de formation professionnelle proposée par l'Organisme de formation.

Bilan de compétences : désigne la prestation permettant notamment au Bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Financeur : désigne tout tiers prenant en charge tout ou partie du coût de la prestation, notamment l'employeur, un OPCO ou tout autre organisme financeur.

SARL MB InFormaCoach

www.informacoach.fr mahe.bigoni@hotmail.fr Tél : 06 60 14 60 97

Déclaration activité : 93132072813

Conditions générales de ventes – MB INFORMACOACH.V2.12/08/2026



Article 3 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Selon la nature de la prestation et son mode de financement, la relation contractuelle peut être formalisée notamment par :

- un devis ;
- une convention de formation professionnelle ;
- un contrat de formation professionnelle ;
- une convention tripartite lorsque celle-ci est requise ;
- un programme ou une fiche pédagogique ;
- les présentes Conditions Générales de Vente ;
- et tout document annexe accepté par les parties.

En cas de contradiction entre plusieurs documents contractuels, les dispositions particulières prévues dans le document signé spécifiquement pour la prestation prévalent sur les présentes CGV.

Article 4 : INSCRIPTION ET CONTRACTUALISATION

L'inscription devient définitive après réception des documents contractuels dûment complétés et signés et, lorsque cela est applicable, après confirmation du financement de la prestation.

L'Organisme de formation se réserve la possibilité de demander tout document ou information nécessaire à l'organisation, au financement ou au bon déroulement de la prestation.

Les informations communiquées par le Client ou le Bénéficiaire doivent être exactes et suffisantes pour permettre la réalisation de la prestation dans de bonnes conditions.

Article 5 : LIEU ET MODALITES DE REALISATION DES PRESTATIONS

Les prestations peuvent être réalisées :

- dans les locaux de l'Organisme de formation ;
- dans des locaux extérieurs réservés par l'Organisme de formation, notamment des bureaux, salles de réunion ou espaces de coworking ;
- dans les locaux du Client ou de l'entreprise bénéficiaire ;
- ou à distance, lorsque la nature de la prestation le permet.

Le lieu de réalisation de la prestation est précisé dans le devis, la convention, le contrat de formation, la convocation ou tout autre document communiqué au Client ou au Bénéficiaire.

SARL MB InFormaCoach

www.informacoach.fr mahe.bigoni@hotmail.fr Tél : 06 60 14 60 97

Déclaration activité : 93132072813

Conditions générales de ventes – MB INFORMACOACH.V2.12/08/2026



Lorsque la prestation est organisée dans des locaux extérieurs par l'Organisme de formation, celui-ci veille à retenir des locaux adaptés à la nature de la prestation et aux conditions nécessaires à son bon déroulement.

Lorsque la prestation est réalisée dans les locaux du Client, celui-ci s'engage à mettre à disposition des intervenants et des Bénéficiaires un espace adapté au bon déroulement de la prestation ainsi que, lorsque cela est nécessaire, les équipements préalablement convenus avec l'Organisme de formation.

Le Client informe l'Organisme de formation de toute consigne particulière applicable dans ses locaux, notamment en matière d'accès, de sécurité et de prévention des risques.

Lorsque des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration ou de location de salle doivent être facturés au Client, ceux-ci sont précisés dans le devis, la convention ou tout autre document contractuel accepté par le Client.

Article 6 : PRIX

Les prix des prestations sont indiqués sur le devis, le contrat ou la convention.

Ils précisent, selon la situation, si les prestations sont facturées :

- hors taxes ;
- toutes taxes comprises ;
- ou nettes de taxes lorsque l'Organisme bénéficie d'un régime d'exonération applicable aux prestations concernées.

Sauf indication contraire, le prix comprend la prestation pédagogique et les supports pédagogiques remis au Bénéficiaire.

Les éventuels frais de déplacement, d'hébergement, de restauration ou autres frais annexes ne sont compris que lorsqu'ils sont expressément mentionnés dans le devis ou le contrat.

Article 7 : FINANCEMENT PAR UNE ENTREPRISE

Lorsqu'une prestation est financée directement par une entreprise, une convention de formation ou tout autre document contractuel approprié est établi entre les parties.

Les modalités et échéances de règlement sont précisées dans la convention ou la facture.

Sauf disposition contraire, les factures sont payables à réception.

Toute modification de la commande devra faire l'objet d'un accord écrit entre le Client et l'Organisme de formation.

SARL MB InFormaCoach

www.informacoach.fr mahe.bigoni@hotmail.fr Tél : 06 60 14 60 97

Déclaration activité : 93132072813

Conditions générales de ventes – MB INFORMACOACH.V2.12/08/2026



Article 8 : FINANCEMENT INDIVIDUEL PAR UNE PERSONNE PHYSIQUE

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation ou un bilan de compétences à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle est établi dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration du délai légal de rétractation.

À l'expiration de ce délai, les modalités de paiement prévues au contrat s'appliquent.

Lorsqu'un échelonnement du paiement est requis par les dispositions applicables à la prestation, le solde est réglé progressivement au fur et à mesure du déroulement de l'action.

Les modalités précises de règlement figurent dans le contrat signé avec le Bénéficiaire.

Article 9 : FINANCEMENT PAR UN OPCO OU UN AUTRE ORGANISME FINANCEUR

Lorsque le Client souhaite obtenir une prise en charge totale ou partielle par un OPCO ou tout autre organisme financeur, il lui appartient :

- d'effectuer les démarches nécessaires avant le début de la prestation ;
- de vérifier les conditions de prise en charge ;
- de transmettre à l'Organisme de formation les informations utiles au traitement du dossier ;
- et de s'assurer de l'accord du financeur.

En cas de prise en charge partielle, le reliquat reste dû par le Client.

En cas de refus de prise en charge, de prise en charge insuffisante ou de non-paiement du financeur, le Client reste redevable des sommes correspondant aux prestations réalisées, sauf disposition contractuelle contraire.

Lorsque le paiement est réalisé directement par le financeur dans le cadre d'une subrogation, l'Organisme de formation lui adresse les documents justificatifs nécessaires conformément aux règles applicables.

Article 10 : RETARD DE PAIEMENT

Pour les Clients professionnels, toute somme non réglée à son échéance pourra donner lieu à l'application de pénalités de retard dans les conditions prévues par la réglementation applicable. L'indemnité forfaitaire légale pour frais de recouvrement pourra également être appliquée aux Clients professionnels.

Une indemnisation complémentaire pourra être demandée lorsque les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire, sous réserve d'en justifier.



Article 11 : ANNULATION OU REPORT A L'INITIATIVE DU CLIENT

Toute demande d'annulation ou de report doit être communiquée par écrit à l'Organisme de formation.

Les conséquences financières d'une annulation ou d'un report sont précisées dans le devis, le contrat ou la convention.

Pour les prestations financées par une entreprise, l'Organisme de formation pourra prévoir des frais d'annulation lorsque celle-ci intervient à proximité de la date prévue de démarrage de la prestation. Les sommes éventuellement facturées à titre de dédit ou d'indemnité ne constituent pas des dépenses de formation et ne pourront être imputées sur les fonds de la formation professionnelle. Lorsque le report est accepté, de nouvelles dates sont proposées en fonction des disponibilités du Bénéficiaire et de l'Organisme de formation.

Article 12 : ABSENCE, ABANDON OU INTERRUPTION DE LA PRESTATION

En cas d'absence ponctuelle du Bénéficiaire, les modalités de report ou de facturation sont précisées au contrat ou à la convention.

Lorsqu'un Bénéficiaire cesse de participer à la prestation sans justification et ne répond plus aux sollicitations de l'Organisme de formation malgré plusieurs relances, l'Organisme pourra considérer la prestation comme interrompue.

Dans cette situation, seules les prestations réalisées et, lorsque cela est contractuellement prévu et légalement applicable, les frais ou indemnités correspondant à l'interruption pourront être facturés. En cas d'interruption pour un motif de force majeure dûment reconnu, les règles spécifiques prévues par la réglementation applicable s'appliqueront.

Article 13 : ANNULATION OU REPORT A L'INITIATIVE DE L'ORGANISME DE FORMATION

L'Organisme de formation se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session pour des raisons pédagogiques, organisationnelles ou en cas d'événement rendant impossible le maintien de la prestation.

Le Client et le Bénéficiaire en sont informés dans les meilleurs délais.

En cas de report, de nouvelles dates sont proposées.

En cas d'annulation définitive par l'Organisme de formation, les sommes correspondant aux prestations non réalisées sont remboursées. Aucune indemnité complémentaire ne pourra être exigée du seul fait du report ou de l'annulation, sauf disposition légale impérative contraire.



Article 14 : DISPOSITIONS SPECIFIQUES AU BILAN DE COMPETENCES

Le bilan de compétences est réalisé dans le respect des règles spécifiques applicables à cette prestation.

Le Bénéficiaire est informé des objectifs, du contenu, des méthodes utilisées et des conditions de déroulement du bilan.

Le bilan repose sur l'implication volontaire et active du Bénéficiaire.

Il comprend les différentes phases prévues par la réglementation applicable, notamment :

- une phase préliminaire ;
- une phase d'investigation ;
- une phase de conclusion.

La durée du bilan est précisée dans le contrat ou la convention et ne peut excéder la durée maximale prévue par la réglementation.

Les résultats détaillés du bilan et le document de synthèse sont remis au Bénéficiaire.

Ils ne peuvent être communiqués à un tiers sans l'accord exprès du Bénéficiaire, sous réserve des obligations légales ou réglementaires applicables.

Les informations recueillies dans le cadre du bilan sont traitées de manière strictement confidentielle.

Les documents élaborés pour la réalisation du bilan sont conservés ou détruits conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Article 15 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Le Bénéficiaire s'engage à :

- participer avec assiduité aux rendez-vous et séances prévus ;
- respecter les horaires convenus ;
- prévenir l'Organisme de formation dans les meilleurs délais en cas d'empêchement ;
- fournir les informations utiles au bon déroulement de la prestation ;
- respecter les consignes, outils et ressources mis à sa disposition.

Lorsque la prestation est réalisée à distance, le Bénéficiaire est responsable de disposer d'un matériel informatique, d'une connexion internet et d'un environnement adapté au suivi de la prestation.



Article 16 : SUPPORTS PEDAGOGIQUES ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les supports, outils, tests, questionnaires, documents, méthodes et contenus remis ou rendus accessibles dans le cadre de la prestation restent, sauf disposition contraire, la propriété de l'Organisme de formation ou de leurs auteurs respectifs.

Ils sont mis à disposition du Bénéficiaire pour un usage strictement personnel dans le cadre de la prestation.

Toute reproduction, diffusion, transmission, commercialisation, adaptation ou mise à disposition à des tiers, totale ou partielle, est interdite sans autorisation écrite préalable de l'Organisme de formation ou du titulaire des droits.

Les supports peuvent être remis sous format dématérialisé.

Article 17 : CONFIDENTIALITE

L'Organisme de formation, le Client et le Bénéficiaire s'engagent à considérer comme confidentielles les informations dont ils pourraient avoir connaissance dans le cadre de la prestation et qui ne sont pas accessibles au public.

Les informations confidentielles ne pourront être divulguées à des tiers sans l'accord préalable de la personne concernée, sauf obligation légale ou réglementaire.

Cette obligation s'applique notamment aux informations professionnelles, personnelles, commerciales, pédagogiques, techniques et financières échangées dans le cadre de la prestation.

Une vigilance particulière est appliquée aux informations recueillies dans le cadre des bilans de compétences.

Article 18 : DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de ses activités, l'Organisme de formation est amené à collecter et traiter des données personnelles nécessaires notamment :

- à la gestion des inscriptions ;
- à la réalisation et au suivi des prestations ;
- à la gestion administrative et financière ;
- aux relations avec les financeurs ;
- au respect de ses obligations légales et réglementaires.

Les données sont accessibles uniquement aux personnes habilitées et, lorsque cela est nécessaire, aux prestataires, intervenants ou organismes financeurs concernés.

SARL MB InFormaCoach

www.informacoach.fr mahe.bigoni@hotmail.fr Tél : 06 60 14 60 97

Déclaration activité : 93132072813

Conditions générales de ventes – MB INFORMACOACH.V2.12/08/2026



Les personnes disposent des droits prévus par la réglementation relative à la protection des données personnelles.

Pour exercer ces droits ou obtenir toute information concernant le traitement de leurs données, elles peuvent contacter : **Massimiliano BIGONI**

Email : mb@informacoach.fr

Les données sont conservées pendant les durées nécessaires au respect des obligations légales, réglementaires, administratives et contractuelles de l'Organisme de formation.

Article 19 : FORCE MAJEURE

Aucune partie ne pourra être tenue responsable d'un manquement à ses obligations lorsque celui-ci résulte d'un événement présentant les caractéristiques d'un cas de force majeure au sens de la réglementation applicable.

La partie concernée informe l'autre partie dans les meilleurs délais.

Les parties recherchent prioritairement une solution permettant de reporter ou d'adapter la prestation.

Lorsque l'empêchement devient définitif ou rend impossible la poursuite de la prestation, le contrat pourra être interrompu dans les conditions prévues par la réglementation et les dispositions contractuelles applicables.

Article 20 : SOUS-TRAITANCE

L'Organisme de formation peut faire appel à des formateurs, consultants ou prestataires externes pour réaliser tout ou partie de la prestation.

Il reste responsable de la bonne exécution de la prestation à l'égard du Client.

Les intervenants et sous-traitants sont tenus de respecter les engagements de confidentialité, de protection des données et les exigences applicables aux prestations qui leur sont confiées.

Article 21 : RESPONSABILITE

L'Organisme de formation s'engage à mettre en œuvre les moyens pédagogiques et organisationnels nécessaires à la bonne réalisation de la prestation.



Il est tenu à une obligation de moyens et ne peut garantir l'obtention d'un résultat particulier par le Bénéficiaire, notamment en matière d'évolution professionnelle, d'emploi, de recrutement, de réussite à une certification ou de financement.

La responsabilité de l'Organisme de formation ne pourra être engagée pour des dommages résultant d'une utilisation inappropriée des informations ou supports transmis au Bénéficiaire.

Toute limitation de responsabilité éventuellement prévue dans les documents contractuels s'applique sous réserve des dispositions légales impératives.

Article 22 : RECLAMATIONS

Toute réclamation relative à une prestation peut être adressée à : **MB INFORMACOACH**

L'Organisme de formation s'engage à accuser réception de la réclamation et à la traiter dans un délai raisonnable conformément à sa procédure interne de traitement des réclamations.

Les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable avant toute procédure contentieuse.

Article 23 : REFERENCES COMMERCIALES ET COMMUNICATION

Lorsque le Client est une entreprise ou une organisation, l'utilisation de son nom, de son logo ou de sa qualité de client comme référence commerciale est soumise à son accord.

Aucune information confidentielle concernant la prestation ne peut être communiquée à des fins commerciales sans autorisation préalable.

Article 24 : DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.

En cas de difficulté relative à l'interprétation ou à l'exécution de la prestation, les parties rechercheront prioritairement une solution amiable.

Pour les litiges entre professionnels, la juridiction compétente est déterminée conformément aux stipulations contractuelles applicables et aux règles de droit en vigueur.

Pour les Clients consommateurs ou non professionnels, les règles légales de compétence territoriale et matérielle s'appliquent.

SARL MB InFormaCoach

www.informacoach.fr mahe.bigoni@hotmail.fr Tél : 06 60 14 60 97

Déclaration activité : 93132072813

Conditions générales de ventes – MB INFORMACOACH.V2.12/08/2026



Article 25 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, l'Organisme de formation élit domicile à son siège social :

MB INFORMACOACH

13 Lotissement Le Clos Mireio

13103, Saint-Etienne-du-Grès

Toute modification des coordonnées de l'Organisme de formation sera portée à la connaissance du Client par tout moyen approprié.

SARL MB InFormaCoach

www.informacoach.fr mahe.bigoni@hotmail.fr Tél : 06 60 14 60 97

Déclaration activité : 93132072813

Conditions générales de ventes – MB INFORMACOACH.V2.12/08/2026